

Délibération du Conseil Municipal du 23 Octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois Octobre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Silly Le Long s'est réuni en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Daniel LEFRANC, Maire.

Convocation du : 18 Octobre 2023

Affichage en mairie et mise en ligne : 25 Octobre 2023

Membres élus : 15

Présents : 10 jusque 19h30

11 à compter de 19h30

Étaient présents :

Monsieur LEFRANC Daniel : Maire

Monsieur CORNIQUET Nicolas, Madame ARNOUX Nadine, Monsieur BOURQUIN Jean-Paul : Adjoints au Maire

Monsieur COURTAT Christian, Madame CHABOT Danièle, Monsieur CHARTIER Guillaume, Madame VIGNAL Nathalie, Monsieur VECTEN Damien, Madame IDJERI Johanna (présente à compter de 19h30), Madame DELAGNEAU Elody : Conseillers Municipaux

Étaient absents excusés :

Monsieur PONS Philippe donne pouvoir à Madame VIGNAL Nathalie

Madame DA SILVA CAMACHO Véronique donne pouvoir à Monsieur CORNIQUET Nicolas

Monsieur WARAHENA LIYANAGE Jerom donne pouvoir à Monsieur LEFRANC Daniel

Madame ALAGUILLAUME Estelle donne pouvoir à Madame ARNOUX Nadine

Madame IDJERI Johanna absente excusée jusque 19h30

- 1) Décision modificative n°3 « Commune »
- 2) Décision modificative n°2 « Assainissement »
- 3) Durée d'amortissement de deux pompes
- 4) PUP – Projet Urbain Partenarial
- 5) Classe de découvertes

Questions diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément à l'article L.2121-15, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, désigné au sein du Conseil ; Monsieur COURTAT Christian accepte cette fonction.

Approbation du procès-verbal du 11 Juillet 2023 par le Conseil Municipal signé par Monsieur le Maire et le secrétaire de séance Madame ARNOUX Nadine.

34/2023 Décision modificative n°3 « Commune »

Il convient de procéder aux régularisations comptables figurant dans le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	Objets	Dépenses	Recettes
615221	Entretien des bâtiments publics	-2 536.00 €	
CH 61	Services extérieurs divers	-2 536.00 €	
681	Dotations aux amortissements véhicule	2 536.00 €	
CH 68	Dotations aux amortissements	2 536.00 €	
TOTAL		0.00 €	

INVESTISSEMENT	Objets	Dépenses	Recettes
2152-13	Réfection des routes	-871.00 €	
2157-13	Achat véhicule	871.00 €	
CH 21	Immobilisations corporelles	0.00 €	
28157	Amortissement matériel et outillage technique (véhicule)		2 536.00 €
CH 28	Amortissements des immobilisations		2 536.00 €
TOTAL		0.00 €	2 536.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces modifications.

35/2023 Décision modificative n°2 « Assainissement »

Il convient de procéder aux régularisations comptables figurant dans le tableau ci-dessous :

EXPLOITATION	Objets	Dépenses	Recettes
6811	Dotation amortissements	159.00 €	
CH 68		159.00 €	
22	Dépenses imprévues	-159.00 €	
TOTAL		0.00 €	

INVESTISSEMENT	Objets	Dépenses	Recettes ³³
28156	Amortissement matériel spécifique d'exploitation		159.00 €
CH 28			159.00 €
TOTAL			159.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces modifications.

36/2023 Durée d'amortissement de deux pompes

Le remplacement de deux pompes doit faire l'objet d'un amortissement, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la durée de cet amortissement.

Il propose un amortissement sur 10 ans, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette durée.

37/2023 PUP – Projet Urbain Partenarial

Une convention doit être signée entre la commune de Silly Le Long, la société VIRUO INDUSTRIAL PROPERTY en présence de la Communauté de Communes du Pays de Valois et SPL ADTO-SAO.

La société VIRTUO souhaite réaliser la construction d'un bâtiment de 36.000 m² de surface de plancher maximum, destiné à recevoir les activités logistiques et de bureaux, sur le territoire de la commune de Silly-le-Long, sur un terrain d'assiette de 70 492 m² constitué des parcelles Z150p, Z151p, Z154p, Z241p, Z272p, Z290p, Z294p, Z296.

La ZAC étant créée, mais son dossier de réalisation n'étant pas encore approuvé (et par conséquent le projet de programme des équipements publics à réaliser dans la zone n'étant pas encore déterminé), la société VIRTUO et la Commune de Silly-Le-Long, en sa qualité de collectivité compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, se sont rapprochées afin de signer une Convention de Projet Urbain Partenarial (ci-après : la « Convention », ou la « Convention de PUP ») sur le fondement de l'article L. 332-11-3 du code de l'urbanisme.

Cette Convention a pour objet de préciser le montant et les modalités de participation de VIRTUO au coût de réalisation des équipements publics rendus nécessaires par son programme de construction (ci-après : le « Programme de Construction », ou le « Programme »). Elle prévoit que la contribution financière de VIRTUO sera versée directement à la Commune de Silly-le-Long ou à la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Le périmètre d'application de la Convention est délimité sous teinte rose sur le plan ci-annexé. Ce périmètre, d'une superficie de 70 492 m², correspond à l'unité foncière sur laquelle le Constructeur réalisera son Programme de Construction.

Le montant total des équipements publics rendus nécessaires par le Programme de Construction est estimé à la somme de 1 737 000 euros HT, auquel s'ajoute le coût d'acquisition des terrains d'assiette des équipements, évalué à la somme de 213 000 euros HT, de sorte que le montant de la participation totale à la réalisation des équipements publics est estimé à 1 950 000 euros HT.

Le Constructeur s'engage à procéder au règlement de la participation soit au bénéfice de la Commune, soit à celui de la Communauté de communes du Pays-de-Valois.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des dispositions du PUP, en approuve les termes à la majorité 13 pour et 1 abstention (Monsieur CHARTIER Guillaume) et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Deux maitresses de l'école communale, nous ont informé de l'organisation d'une classe de découvertes pour les classes de CE2/CE1 et CM1/CM2, en Juin 2024.

Le montant du voyage est de 13 455,00 €. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le financement de ce voyage et la part assumée par les parents et la commune.

Pour mémoire, la dernière classe de découvertes a fait l'objet d'une délibération le 15 Novembre 2021. La commune s'était engagée à financer 50 % du montant.

Le premier acompte sera payé en 2024, le Conseil s'engage à porter le montant total du voyage dans le budget 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'engage à financer 50 % du montant, les 50 % complémentaires seront payés par les parents selon le calendrier suivant : Mars, Avril et Mai.

Questions diverses :

- **RTT :** Monsieur le Maire informe qu'une démarche sera engagée auprès du CDG60, afin de revenir au temps de travail de 35 heures par semaine pour les agents techniques et donc supprimer les RTT. Cette démarche est un préalable avant toute décision du Conseil Municipal.
- **Police Pluricommunale :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'est rendu à la réunion organisée en la mairie de Nanteuil-Le-Haudouin le 4 Octobre 2023 et demande l'avis du Conseil Municipal afin de poursuivre l'étude avec l'ensemble des communes. Le Conseil donne un avis favorable pour poursuivre l'étude.
- **Eglise de Silly Le Long :** La municipalité constate que depuis sa réfection, plusieurs mariages et cérémonies de personnes extérieures à la commune sont organisés dans l'église de Silly Le Long. Ceci engendre des problèmes de stationnement, nuisances sonores et des coûts pour la commune. Monsieur le Maire prendra contact avec le prêtre de la paroisse.

La séance est levée à 20h40

34/2023	Décision modificative n° 3 « Commune »
35/2023	Décision modificative n° 2 « Assainissement »
36/2023	Durée d'amortissement de deux pompes
37/2023	PUP – Projet Urbain Partenarial
38/2023	Classe de découvertes

Daniel LEFRANC	Maire	Présent
Nicolas CORNIQUET	Adjoint au Maire	Présent
Nadine ARNOUX	Adjoint au Maire	Présente
Jean-Paul BOURQUIN	Adjoint au Maire	Présent
Christian COURTAT	Conseiller délégué	Secrétaire de séance

Philippe PONS	Conseiller Municipal	35 Monsieur PONS Philippe donne pouvoir à Madame VIGNAL Nathalie
Danièle CHABOT	Conseillère Municipale	Présente
Guillaume CHARTIER	Conseiller Municipal	Présent
Nathalie VIGNAL	Conseillère Municipale	Présente
Damien VECTEN	Conseiller Municipal	Présent
Johanna IDJERI	Conseillère Municipale	Présente
Elody DELAGNEAU	Conseillère Municipale	Présente
Véronique DA SILVA CAMACHO	Conseillère Municipale	Madame DA SILVA CAMACHO Véronique donne pouvoir à Monsieur CORNIQUET Nicolas
Jerom WARAHENA LIYANAGE	Conseiller Municipal	Monsieur WARAHENA LIYANAGE Jerom donne pouvo à Monsieur LEFRANC Daniel
Estelle ALAGUILLAUME	Conseillère Municipale	Madame ALAGUILLAUME Estelle donne pouvoir à Madame ARNOUX Nadine

